

DECLARATION DE CONFORMITE

La société L2G – située au 17, avenue du 24 Août 1944 – 69960 Corbas, représentée par son Directeur des achats Monsieur Jean-Guy HUCHET, certifie que:

- 1. L'ensemble des produits réf CT 1758TD, CT 1760TD, CT 1762 à savoir :
- a) CHARIOT BAIN-MARIE

Ont été évalués et sont conformes aux exigences des dispositions suivantes :

- Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (refonte)
- Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
- Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
- Directive déléguée (UE) 2015/863 de la Commission du 31 mars 2015
- 2. Les produits après la signature de cette déclaration de conformité, satisferont à cette même réglementation.

Pour M. Dominique de Charry, représentant légal, et par délégation

Fait à Corbas, le 2 mars 2020

Cordialement, Jean-Guy HUCHET Directeur des achats Eonsas-Avedue BP 90590 - 69960 CONDAS C

\$ 23 23 98 - Fax + 33 (0) 4 72 23. N do 68 720 8 - 448 888 648 AC